



L'AVOCAT ET LE PROCÈS ÉQUITABLE

Marseille, samedi 5 novembre 2016

Pullman Marseille Palm Beach
200 Corniche Président John Fitzgerald Kennedy, 13007 Marseille

Matin

1 Le procès équitable : nouveau paradigme de la défense pénale ?

Le procès équitable apparaît aujourd'hui comme le concept clé de la justice pénale, le nouveau paradigme de la défense. La fonction de l'avocat consiste désormais à revendiquer pour son client un procès équitable.

Mais il n'en a pas toujours été ainsi. Naguère, c'est la défense de rupture qui représentait le modèle (idéalisé) d'une défense pénale engagée, par opposition à la défense dite de connivence.

Comment s'est opéré ce changement ? Un changement de termes, de lois, de culture, de pratique, mais aussi de société.

Pascal Dourneau-Josette, qui fut avocat, et qui depuis plus de vingt ans travaille à la Cour européenne des droits de l'homme, à Strasbourg, où il exerce des fonctions de chef de division, analyse cette évolution passée de la justice, et nous livre ses perspectives pour l'avenir.

Intervenant, Pascal Dourneau-Josette, Chef de division à la Cour européenne des droits de l'homme

2 En quoi la justice pénale, en France aujourd'hui, n'est-elle pas conforme au principe du procès équitable ?

La Cour européenne des droits de l'homme a joué un rôle essentiel dans cette évolution historique de notre système judiciaire. La notion de procès équitable est au coeur de sa jurisprudence.

Comment la définir, et comment l'intégrer dans notre grille de lecture de la procédure pénale française. Des éléments fondamentaux du code de procédure pénale ont été réformés depuis 30 ans. Quels sont les thèmes actuels de cette transformation radicale ? Et en quoi notre système judiciaire est-il conforme à ce nouveau standard, ou doit-il encore être mis à jour ? Comment, dans notre pratique du métier d'avocat, proposer aux juges des solutions novatrices ? De l'audace, oui, mais de la science juridique aussi.

François Saint-Pierre, qui est avocat, nous livre sa analyse.

Intervenant, François Saint-Pierre, avocat

3 Quels sont les outils de la défense pour revendiquer un procès équitable ?

Les avocats ont une fonction essentielle à remplir dans le fonctionnement du procès équitable : ils doivent exercer les droits de la défense, dans toute leur amplitude. C'est à eux qu'il appartient de saisir les différentes juridictions des requêtes et des recours appropriés à la défense de leurs clients, selon les situations.

Quels sont ces droits, ces outils de la défense pénale, sans l'exercice desquels la justice ne peut fonctionner correctement ? Si les avocats font défaut, le procès ne peut être équitable. Il n'appartient ni aux procureurs ni aux juges de les exercer à leur place. À chacun sa fonction, dans un procès.

Jean-Marc Fedida, qui est avocat, nous expose quelles sont les armes de la défense, comment il les met en oeuvre, quelles sont ses stratégies, et somme toute quelle est sa conception du procès.

Intervenant, Jean-Marc Fedida, avocat

Après-midi

4 Comment assurer un procès équitable en cour d'assises ?

Les cours d'assises sont au coeur de notre justice pénale. Mais notre modèle de procès criminel est-il conforme au standard du procès équitable ? Il n'y a pas un seul avocat qui n'ait un jour de sa vie quitté une salle de cour d'assises sans la rage au coeur, révolté contre cette machine inhumaine, ce broyeur de vies...

Et pourtant, si nous, les avocats, devenions magistrat, demain, n'est-ce pas la fonction que nous rêverions d'exercer ? Quel paradoxe ! Car c'est bien le président de la cour d'assises qui anime le procès. De l'exposé liminaire de l'affaire à la rédaction de la motivation du verdict, il fait tout : c'est à lui ou elle d'interroger l'accusé, les témoins, les experts, mais aussi de garantir les règles du procès équitable. Ces deux fonctions sont-elles encore compatibles ?

Philippe Dary, ancien président de la Cour d'assises d'Ile et Vilaine et désormais président de chambre de l'instruction à Paris, nous explique en quoi cette fonction de garant du procès équitable est au coeur de ses préoccupations, et en quoi notre vieille procédure criminelle lui semble utile, adaptée, ou au contraire un rien obsolète...

Intervenant, Philippe Dary, magistrat, président de cour d'assises

5- Le procès équitable, c'est aussi l'oeil de la presse judiciaire

La justice est publique, c'est une garantie essentielle du procès équitable. Et la presse judiciaire remplit une fonction fondamentale : relayer la publicité de l'audience dans la société.

Ce qui se fait de diverses façons. Il y a l'exercice classique de la chronique judiciaire. Comme au théâtre, le chroniqueur commente, distribue les bons ou les mauvais points, ou bien, plus sérieusement, devine la tragédie qui se noue et dont il ou elle rend compte de manière parfois stupéfiante.

Mais pourquoi ces habitués de la cour d'assises ne s'intéressent-ils pas davantage à ce qui fait qu'un procès est équitable ou non ? Au droit, à la procédure pénale ?

Tout change, et la chronique judiciaire aussi, surtout sur Internet !

Marine Babonneau, qui est rédactrice en chef de Dalloz-Actualité, nous dit quelle est sa vision de la presse judiciaire, et répond à toutes les questions des avocats présents !

Intervenante, Marine Babonneau, journaliste, rédactrice en chef de Dalloz-Actualité.